

Compte rendu Sommaire
Réunion du comité syndical
Séance du 10 AVRIL 2018.

Date de convocation
04/04/2018

L'an DEUX-MILLE-DIX HUIT, le DIX du mois d'AVRIL, à 18 h 30, le Comité syndical du Syndicat Mixte d'Etudes et d'Aménagement des Portes de l'Orne, légalement convoqué, s'est réuni au siège du syndicat mixte d'Etudes et d'Aménagement des Portes de l'Orne, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Lionel FOURNIER.

Membres présents : MM. FOURNIER, BOLTZ, CORRADI, DROUIN, FREYBURGER, GIRARD, HENRY, Mme LAPOIRIE, MM. MATELIC, MUNIER, NOBILE, SADOCCO (a partir du point 2018-10), TURCK, TUSCH et WAGNER.

Membres absents ayant donné procuration :
M. MULLER à M. FOURNIER

Absents excusés : MME LOMBARDI, M. MAHLER et M. SADOCCO (jusqu'au point 2018-9),

Absent : MM. ABATE et OCTAVE

Le 10 avril 2018, à 18 h 30, le Comité Syndical du Syndicat Mixte d'Etudes et d'Aménagement des Portes de l'Orne s'est réuni à Rombas, au siège du Syndicat Mixte d'Etudes et d'Aménagement des Portes de l'Orne, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le Compte administratif 2017,
- **APPROUVE** l'ensemble des opérations effectuées du 1er Janvier 2017 au 31 Décembre 2017,
- **APPROUVE** l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- **APPROUVE** la comptabilité des valeurs inactives,
- **DECLARE** que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2017, par le trésorier de Rombas, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.
- **DECIDE** de modifier l'autorisation de programme relative à l'aménagement d'une Maison du Projet, conformément au tableau récapitulatif annexé à la délibération.
- **DECIDE** de modifier l'autorisation de programme relative à l'aménagement d'un Pôle d'accompagnement aux Porteurs de Projets, conformément au tableau récapitulatif annexé à la délibération,
- **DECIDE** de modifier l'autorisation de programme relative aux travaux de paysagement (réalisation d'une « Agrafe paysagère »), conformément au tableau récapitulatif annexé à la délibération,
- **DECIDE** de modifier l'autorisation de programme relative à l'aménagement des voiries, conformément au tableau récapitulatif annexé à la délibération,
- **ADOpte** le Budget Primitif 2018 qui s'équilibre comme suit, en recettes et en dépenses :
 - En section de fonctionnement : 260.363,32 €,
 - En section d'investissement : 2.539.465,62 €.
- **Et ADOpte** ce budget par nature et par chapitre tant en section de fonctionnement qu'en section d'investissement, et par opérations en section d'investissement,
- **FIXE** les contributions financières de chacune des deux Communautés de Communes comme suit :
 - Communauté de Communes du Pays Orne Moselle :
 - En section de fonctionnement : 0,00 €
 - En section d'Investissement : 825 684,96 €

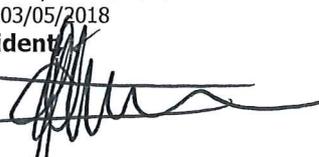
Communauté de Communes Rives de Moselle :
 ▪ En section de fonctionnement : 0,00 €
 ▪ En section d'Investissement : 118 350,23€

- **ACCEPTTE** le projet de convention de travaux à passer avec l'Etablissement Public Foncier de Lorraine (EPFL) pour la requalification du bâtiment dit « Energie » (Pôle d'accompagnement des Porteurs de Projets),
- **Et AUTORISE** le Président à signer cette convention.
- **ACCEPTTE** le projet de convention à passer avec l'Etablissement Public Foncier de Lorraine (EPFL) pour les travaux de requalification paysagère (« Agrafe paysagère »),
- **Et AUTORISE** le Président à signer cette convention,
- **ACCEPTTE** le projet de convention à passer avec l'Etablissement Public Foncier de Lorraine (EPFL) pour la réalisation de diagnostics techniques complémentaires sur le site des « Portes de l'Orne Amont »,
- **Et AUTORISE** le Président à signer cette convention.
- **VALIDE** l'avant-projet de l'opération d'aménagement d'une agrafe paysagère, présenté lors de la séance du 28 mars 2018 dans ses principes techniques, sous réserves des éventuelles observations qui pourront être formulées par le Bureau de Contrôle prochainement désigné,
- **VALIDE** l'enveloppe prévisionnelle de l'avant-projet de l'opération, options incluses, à 3.000.000 € HT.
- **FIXE** le montant des honoraires de l'équipe de maîtrise d'œuvre sur la base d'une enveloppe travaux de 3.000.000 € HT, options incluses,
- **Et AUTORISE** le président à signer l'avenant n°1 au marché de Maîtrise d'œuvre précité.
- **VALIDE** le plan de financement de l'opération d'aménagement d'une agrafe paysagère sur le site des « Portes de l'Orne – Amont » comme suit,

DEPENSES HT		RECETTES		
Travaux	3 000 000,00 €	AMITER	1 670 000,00 €	50%
Maîtrise d'œuvre	320 000,00 €	Autofinancement	1 670 000,00 €	50%
AMO	20 000,00 €			
TOTAL	3 340 000,00 €	TOTAL	3 340 000,00 €	100%

- **AUTORISE** le Président à solliciter une demande de subvention au Département de la Moselle dans le cadre du dispositif AMITER pour l'opération « Aménagement d'une agrafe paysagère sur les Portes de l'Orne » pour un montant de 1.670.000 €,
- **AUTORISE** le Président à signer l'adhésion au dispositif AMITER,
- **Et S'ENGAGE** à réaliser l'opération pour laquelle la subvention est sollicitée.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 19 h40.

Fait à Rombas, 02 mai 2018
 Affiché le 03/05/2018
 Le Président

 Lionel FOURNIER